

DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

AVIS DE PROJET

Juin 2011

*Développement durable.
Environnement
et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

La section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) oblige toute personne ou groupe à suivre la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* et à obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre la réalisation d'un projet visé par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (Q-2, r. 23*). Entrée en vigueur le 30 décembre 1980, cette procédure s'applique uniquement aux projets localisés dans la partie sud du Québec. D'autres procédures d'évaluation environnementale s'appliquent aux territoires ayant fait l'objet de conventions avec les Cris, les Inuits et les Naskapis.

Le dépôt de l'avis de projet constitue la première étape de la procédure. Il s'agit d'un avis écrit par lequel l'initiateur informe le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs de son intention d'entreprendre la réalisation d'un projet. Il permet aussi au Ministère de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la procédure et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire « avis de projet » sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être présenté d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts appréhendés. Ce formulaire et tout document annexé doivent être fournis en trente copies papier et en une copie électronique. Dès sa réception par le Ministère, l'avis de projet est inscrit au registre prévu à l'article 118.5 de la Loi sur la qualité de l'environnement. Il est aussi transmis à toute personne qui en fait la demande et, comme prévu à la procédure, l'avis de projet doit être mis à la disposition du public pour information et consultation publiques du dossier.

Le formulaire « avis de projet » doit être accompagné du paiement prévu au système de tarification des demandes d'autorisations environnementales. Ce paiement doit être fait à l'ordre du ministre des Finances. Le détail des tarifs est disponible à l'adresse électronique suivante : <http://www.mddep.gouv.qc.ca/ministere/tarification/mddep.htm#eval>. Il est à noter que le Ministère ne pourra traiter la demande tant que ce paiement n'aura pas été reçu.

Dûment rempli par le promoteur ou le mandataire de son choix, l'avis de projet, accompagné du paiement prévu au système de tarification des demandes d'autorisations environnementales, est ensuite retourné à l'adresse suivante :

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : 418 521-3933
Télécopieur : 418 644-8222
Internet : www.mddep.gouv.qc.ca

Par ailleurs, en vertu de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale de mai 2004 et renouvelée en 2009, le ministère du Développement durable, de

* En raison d'une révision de la numérotation des règlements effectuée à la suite de l'adoption de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (L.R.Q., c.R-2.2.0.0.2), le numéro du règlement Q-2, r. 23 remplace désormais l'ancien numéro Q-2, r. 9.

l'Environnement et des Parcs transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (téléphone : 418 649-6444; acee.quebec@ceaa-acee.gc.ca) afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. L'initiateur de projet sera avisé par lettre si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

Enfin, selon la nature du projet, son envergure et son emplacement, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pourrait avoir à consulter un ou des groupes autochtones concernés au cours de l'évaluation environnementale du projet. L'avis de projet alors déposé par l'initiateur pourrait être transmis à une ou des communautés autochtones afin de les informer d'un projet potentiel et de les consulter à cet effet. L'initiateur de projet sera avisé si son projet fait l'objet d'une consultation auprès des autochtones.

À l'usage du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	Date de réception
	Numéro de dossier

1. Initiateur du projet

Nom :	Madame Anik Barrette	
Adresse civique :	Pourvoirie Chez Rainville	
	50 chemin Rainville, Grand-Remous (Québec) J0W 1E0	
Adresse postale (si différente) :	
Téléphone :	819 438-5258	
Télécopieur :	819 438-5258	
Courriel :	chezrainville@sympatico.ca	
Responsable du projet :	Madame Anik Barrette	
Obligatoire : N° d'entreprise du Québec (NEQ) du Registraire des entreprises du Québec	1144578151	

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

Nom :	Techni-Géni	
Adresse :	790 rue Ardouin, bureau 201	
	Québec (Québec) G1C 7J8	
	CANADA	
Téléphone :	418 663-3360	
Télécopieur :	418 663-3219	
Courriel :	techni-geni@techni-geni.ca	
Responsable du projet :	Steve Côté, T.P.	



3. Titre du projet

Agrandissement des quais flottants de la pourvoirie chez Rainville

4. Objectifs et justification du projet

Mentionner les principaux objectifs poursuivis et faire ressortir les raisons motivant la réalisation du projet.

Le principal objectif est de pouvoir offrir, aux clients de la pourvoirie, plus d'emplacements pour amarrer leur embarcation. En effet, actuellement, la pourvoirie est en cours d'autorisation en vertu de l'article 22 de la Loi sur la Qualité de l'Environnement pour opérer ses quais à quatre-vingt-dix-neuf (99) emplacements et la pourvoirie compte actuellement seize (16) chalets, un bar-terrasse de quatre-vingt (80) places, un restaurant de quarante (40) places, un lodge avec accueil et dépanneur, une maison, cent-quatre-vingt-dix-huit (198) emplacements saisonniers, quatorze (14) emplacements journaliers, dix-huit (18) emplacements pour tente ainsi que des aires de jeux et une plage.

Ainsi, l'augmentation du nombre d'emplacements pour les embarcations représente un attrait supplémentaire pour la pourvoirie et attirera plus de touristes dans la région qui en bénéficiera également.

5. Localisation du projet

Mentionner l'emplacement ou les emplacements où le projet est susceptible de se réaliser, les coordonnées géographiques (longitude et latitude) et inscrire, si connus, les numéros cadastraux (en termes de lot, rang, canton et municipalités). Préciser la municipalité régionale de comté. Ajouter en annexe une carte topographique ou cadastrale de localisation du projet.

Le projet se situe dans une petite baie du réservoir Baskatong dont le niveau d'eau est géré au barrage Mercier par Hydro-Québec.

Coordonnées géographiques : longitude : 46°47'0,70'' – latitude : 75°51'55,91'' (NAD 83)

Lot n° 4 167 530 du cadastre rénové du Québec (anciennement n° 21 du rang E du canton de Baskatong, circonscription foncière de Gatineau)

Municipalité : Grand-Remous

MRC : La Vallée-de-la-Gatineau

Annexe 1 : Carte topographique de localisation du projet

6. Propriété des terrains

Indiquer, s'il y a lieu, le statut de propriété des terrains où la réalisation du projet est prévue. Fournir ces renseignements sur une carte si possible.

Le lot n° 4 137 530 sur lequel se réalisera le projet est la propriété d'Anik Barrette. D'autre part, la part du lac occupée par les quais flottants existants n'est pas la propriété du domaine hydrique de l'État.

Annexe 2 : Carte du lot concerné par le projet

Annexe 3 : Réponse du Centre d'Expertise Hydrique du Québec

7. Description du projet et de ses variantes

Pour chacune des phases (aménagement, construction et exploitation), décrire les principales caractéristiques associées à chacune des variantes du projet, incluant les activités, aménagements et travaux prévus (déboisement, expropriation, dynamitage, remblayage, etc.). Décrire sommairement les modalités d'exécution, les technologies utilisées, les équipements requis, les matières premières et matériaux utilisés, etc. Ajouter en annexe tous les documents permettant de mieux cerner les caractéristiques du projet (plan, croquis, vue en coupe, etc.).

Le projet consiste en l'agrandissement des quais flottants de la pourvoirie Chez Rainville. Actuellement, quatre (4) quais, qui comptent quatre-vingt-dix-neuf (99) emplacements, sont installés. Cependant, ces quais, sans être modifiés, peuvent accueillir plus d'emplacements. Ainsi, cinquante-quatre (54) nouvelles places seront assignées sur les quais existants et quelques sections de pont seront ajoutées afin de créer vingt-trois (23) nouvelles places. Aussi, deux (2) nouveaux quais flottants, semblables au quai de la plage existant, seront installés et compteront douze (12) places chacun. Ainsi, cent-un (101) emplacements supplémentaires sont projetés.

Les nouveaux emplacements accueilleront des embarcations récréatives, à moteur ou non, telles que des voiliers, des chaloupes, des bateaux à moteur ... Les voiliers ne seront amarrés que sur le quai brise-lame.

Les quais flottants supplémentaires et les sections de pont supplémentaires seront préfabriqués avant leur installation. Une fois sur l'eau, ils seront retenus par des chaînes galvanisées accrochées à des blocs de ciment qui seront déposés au fond de la baie. Le pont des quais sera en bois traité ou en vinyle, la structure en acier galvanisé et les flotteurs en polyéthylène.

Les quais seront mis à l'eau comme un bateau puis mis en place manuellement depuis une barge ou un bateau. Aucune machinerie ne sera requise ni mise à l'eau.

La réalisation du projet ne durera que quelques semaines.

Annexe 4 : Plans du projet

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Pour l'emplacement envisagé, décrire brièvement les milieux naturel et humain tels qu'ils se présentent avant la réalisation du projet. Indiquer si des autochtones sont présents dans le secteur.

Décrire aussi les principales contraintes prévisibles : zonage, espace disponible, milieux sensibles, compatibilité avec les usages actuels, disponibilité des services, topographie, présence de bâtiments, préoccupations majeures de la population, etc.

Les quais flottants actuels et l'agrandissement projeté se situent dans une petite baie que forme le réservoir Baskatong, près de la pourvoirie. Le fond de cette baie se trouve exondé chaque année du fait de l'abaissement de plus de dix (10) mètres du niveau de l'eau par Hydro-Québec afin de contrôler les crues printanières de la rivière Gatineau.

Compte tenu que la berge est déjà aménagée pour les activités récréatives de la pourvoirie (baignade, pêche, kayak, pédalo, chaloupe, voile ...), il n'y a pas de végétation ou de faune développée sur le site du projet et aucune trace d'habitat faunique particulier à l'emplacement envisagé du projet n'a été répertoriée. Une demande d'informations fauniques (CDNPQ) a

également été réalisée et la réponse, disponible en annexe 6, atteste qu'aucune espèce faunique ou floristique menacée, vulnérable ou susceptible d'être désignée n'est pas répertoriée au CDN PQ pour le territoire visé. Aussi, aucun habitat faunique essentiel n'a été inventorié dans le secteur étudié. Les espèces de poissons présentes dans le réservoir Baskatong sont disponibles en annexe. Une étude biologique a été réalisée et est disponible en annexe 5. Aucun autochtone n'est présent dans le secteur.

La pourvoirie compte actuellement seize (16) chalets, un bar-terrace de quatre-vingt (80) places, un restaurant de quarante (40) places, un lodge avec accueil et dépanneur, une maison, cent-quatre-vingt-dix-huit (198) emplacements saisonniers, quatorze (14) emplacements journaliers, dix-huit (18) emplacements pour tente, un bloc sanitaire et une buanderie. Deux puits d'alimentation en eau non-potable sont présents sur la pourvoirie.

Il n'existe aucune contrainte prévisible à la réalisation de ce projet d'autant plus qu'il s'agit d'un agrandissement d'une structure existante.

9. Principaux impacts appréhendés

Pour les phases d'aménagement, de construction et d'exploitation du projet, décrire sommairement les principaux impacts (milieux biophysique et humain) susceptibles d'être causés par la réalisation du projet.

Phase d'aménagement : mise en suspension de sédiments dans l'eau, perturbation du milieu aquatique.

Phase de construction : mise en suspension des sédiments du réservoir, perturbation des fonds et donc du milieu aquatique (faune et flore) du réservoir due à la mise en place des quais et des ancrés.

Phases d'exploitation : milieu aquatique perturbé par les activités récréatives et nautiques, diminution de la pénétration de la lumière sous la structure, augmentation du nombre de bateaux sur le lac et donc augmentation des vagues qui risquent d'augmenter l'érosion des berges. Par contre, les quais serviront d'abris pour la faune aquatique.

10. Calendrier de réalisation du projet

Indiquer le calendrier selon les différentes phases de réalisation du projet et en tenant compte du temps requis pour la préparation de l'étude d'impact et le déroulement de la procédure.

La réalisation du projet se ferait à l'automne 2012 ou au printemps 2013. Tout dépend du temps de traitement de la demande.

11. Phases ultérieures et projets connexes

Mentionner, s'il y a lieu, les phases ultérieures du projet et tout autre projet susceptible d'influencer la conception du projet proposé.

R.A.S.

12. Modalités de consultation du public

Mentionner, s'il y a lieu, les diverses formes de consultation publique prévues au cours de l'élaboration de l'étude d'impact, incluant les échanges avec les autochtones.

R.A.S.

13. Remarques

Inscrire tout autre renseignement jugé nécessaire à une meilleure compréhension du projet et au besoin, annexer des pages supplémentaires.

R.A.S.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

Signé le 12 oct 2011 par Steve Côté, T.P.



ANNEXES

Annexe 1 : Carte topographique de localisation du projet

Annexe 2 : Carte du lot concerné par el projet

Annexe 3 : Réponse du Centre d'Expertise Hydrique du Québec

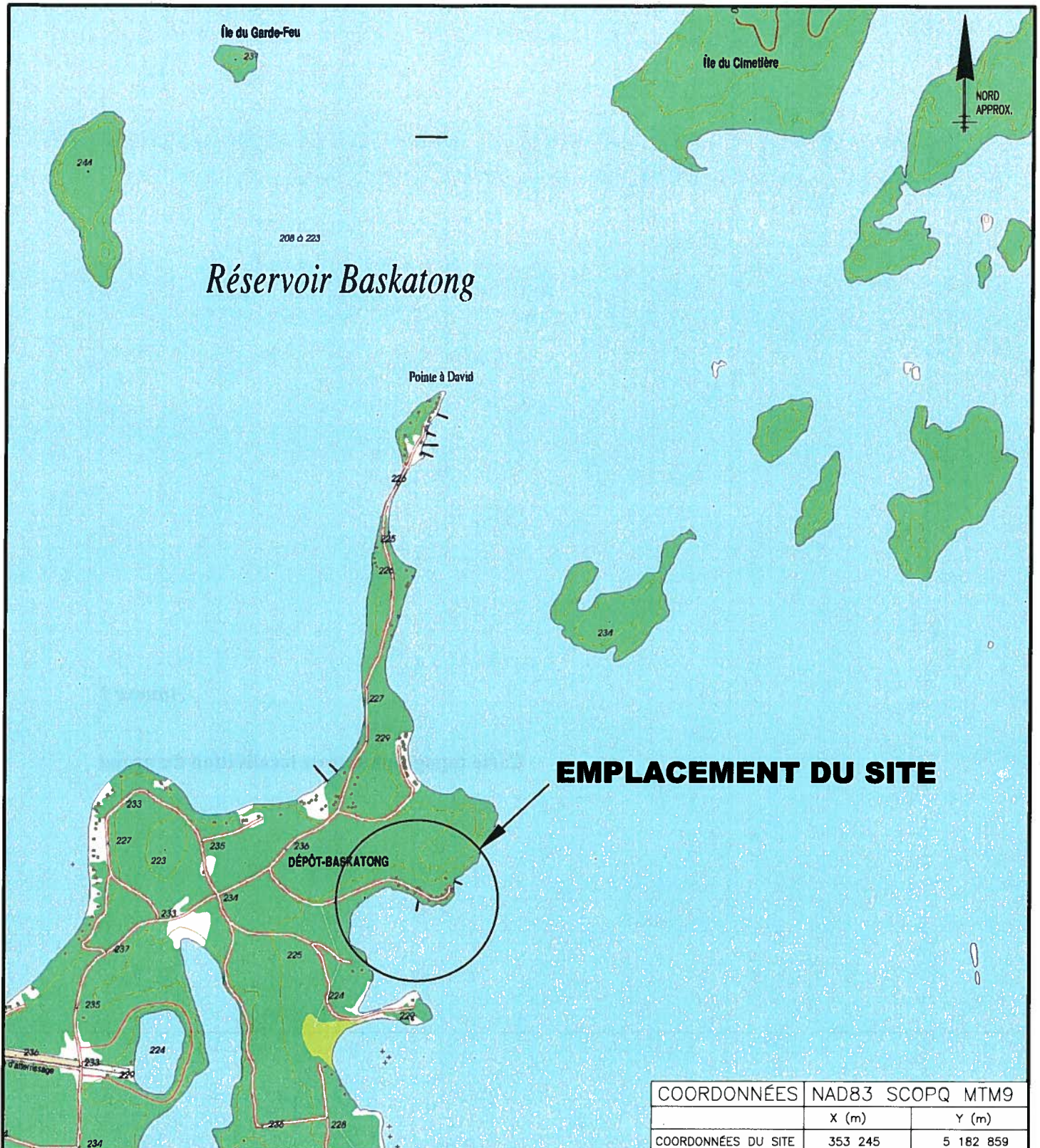
Annexe 4 : Plans du projet et de ses variantes

Annexe 5 : Caractérisation des milieux touchés par la présence des quais de la marina

Annexe 6 : Documents sur les occurrences d'habitats fauniques et floristiques et d'espèces menacées ou vulnérables

Annexe 1

Carte topographique de localisation du projet



COORDONNÉES	NAD83 SCOPQ MTM9	
	X (m)	Y (m)
COORDONNÉES DU SITE	353 245	5 182 859

PLAN DE LOCALISATION
FEUILLET N° 31J13101 1

MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES
SERVICE DE CARTOGRAPHIE

ADRESSE PROJET:

LOT N° 4 167 530
50, CHEMIN RAINVILLE,
GRAND-REMOUS (QUÉBEC) J0W 1E0

CLIENT:

POURVOIRIE CHEZ RAINVILLE



AVIS DE PROJET - AGRANDISSEMENT MARINA

Bureau de Québec: 790, rue Ardouin, bureau 201 Québec (Québec) G1C 7J8
Bureau de Victoriaville: 366, rue Notre-Dame Est, Victoriaville (Québec) G6P 4A6

Date:
2011-10-04

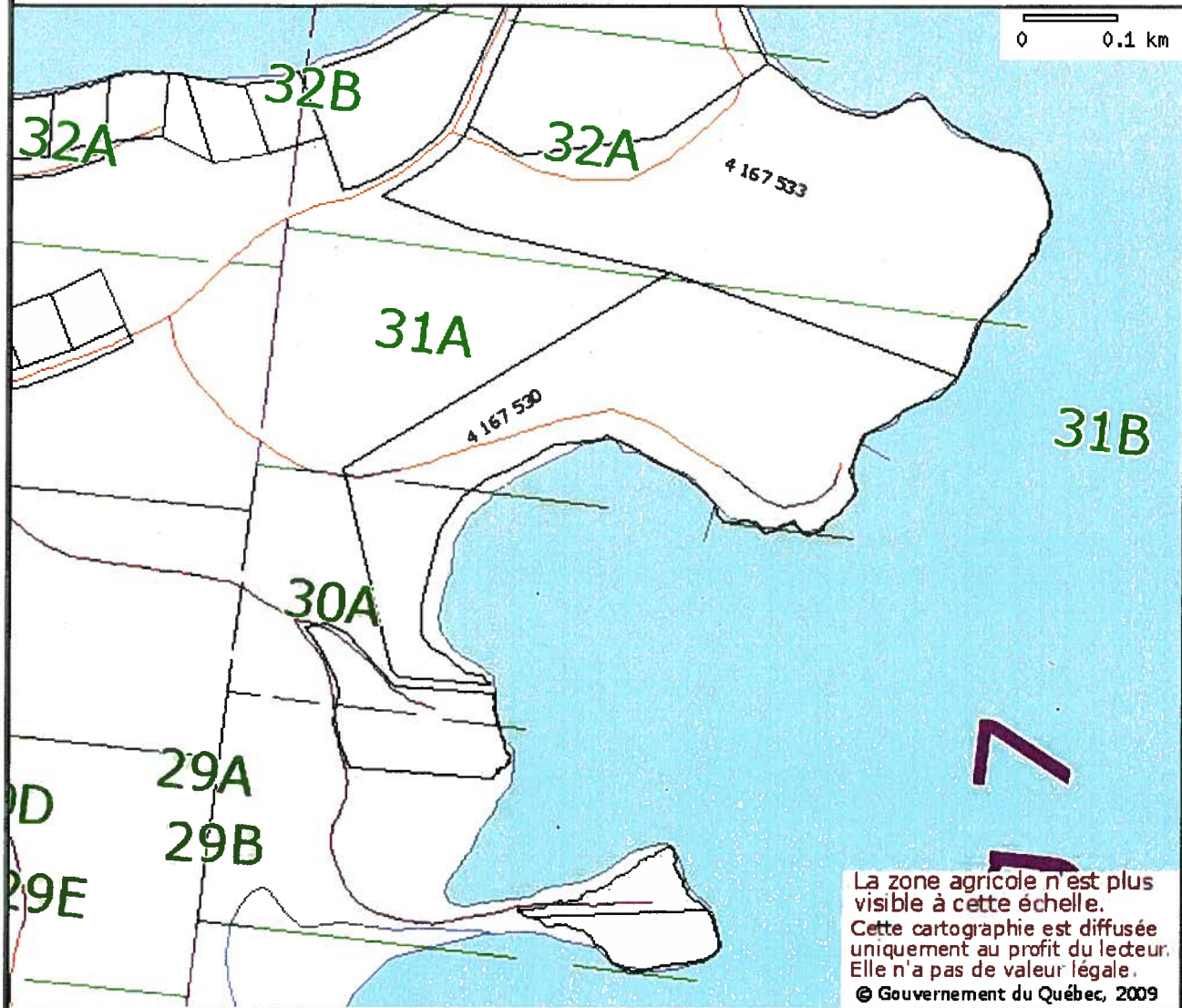
No. de dossier:
TG2011-08-3773

Échelle:
1: 20 000

Page:
ANNEXE 1

Annexe 2

Carte du lot concerné par le projet



Échelle 1: 7500

Décision

■ Décision (surface)

◆ Décision (point)

Réseau routier

∩ Réseau routier

Hydrographie

■ Hydrographie (surfacique)

∩ Hydrographie (linéaire)

Municipalité

∩ Municipalité

MRC

∩ Cadastre rénové

Compilation cadastrale

∩ Limite de lot (compilation)

∩ Limite de rang (compilation)

∩ Limite de cadastre (compilation)

Annexe 3

Réponse du Centre d'Expertise Hydrique du Québec

Le 13 mai 2011

Pourvoirie Chez Rainville
Monsieur Yvon Rainville
50 Chemin Rainville
Grand-Remous (Québec) J0W 1E0

Objet : Demande de bail sur le lit du Réservoir Baskatong
Réf. : 4121-03-11-0076

Monsieur,

La présente fait suite à la demande que vous nous adressiez le 1er février 2011 concernant le sujet mentionné en objet.

L'étude de votre demande est maintenant complétée et nous vous informons que vos installations ne sont pas situées sur le domaine hydrique de l'État.

En effet, le niveau de la rivière Gatineau est rehaussé artificiellement par la présence d'un barrage, créant ainsi le réservoir Baskatong. Vos installations sont donc fort probablement situées sur une portion de terre ferme inondée et non sur le lit naturel de la rivière.

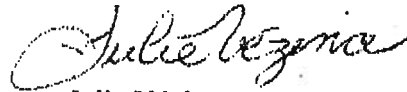
Par conséquent, la Direction de la gestion du domaine hydrique de l'État ne peut vous consentir de droit.

...2

Pour plus d'information concernant la régularisation de l'occupation d'une portion de territoire de cette nature, nous vous invitons à consulter le Ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Espérant que le tout vous satisfera, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

JV/



Julie Vézina
Technicienne en droit

Annexe 4

Plans du projet et de ses variantes

Légende

- Passerelles :**
 Quais existants
 N° des emplacements existants
 Quais projetés
 N° des emplacements ajoutés
- Environnement :**
 Plage
 Bord de l'eau
 Ligne des hautes eaux modifiée
- Emplacements camping :**
 Tente avec 2 services (eau potable et électricité)
 Saisonnier 3 services
- T
S



01 Pour avis de projet
Ind. Révision

26-08-11
Date

Titre du projet :
 AGRANDISSEMENT DES QUAIS FLOTTANTS
 POURVOIRIE CHEZ RAINVILLE

Lot 4 167 530
 GRAND-REMOUS

Titre du plan :

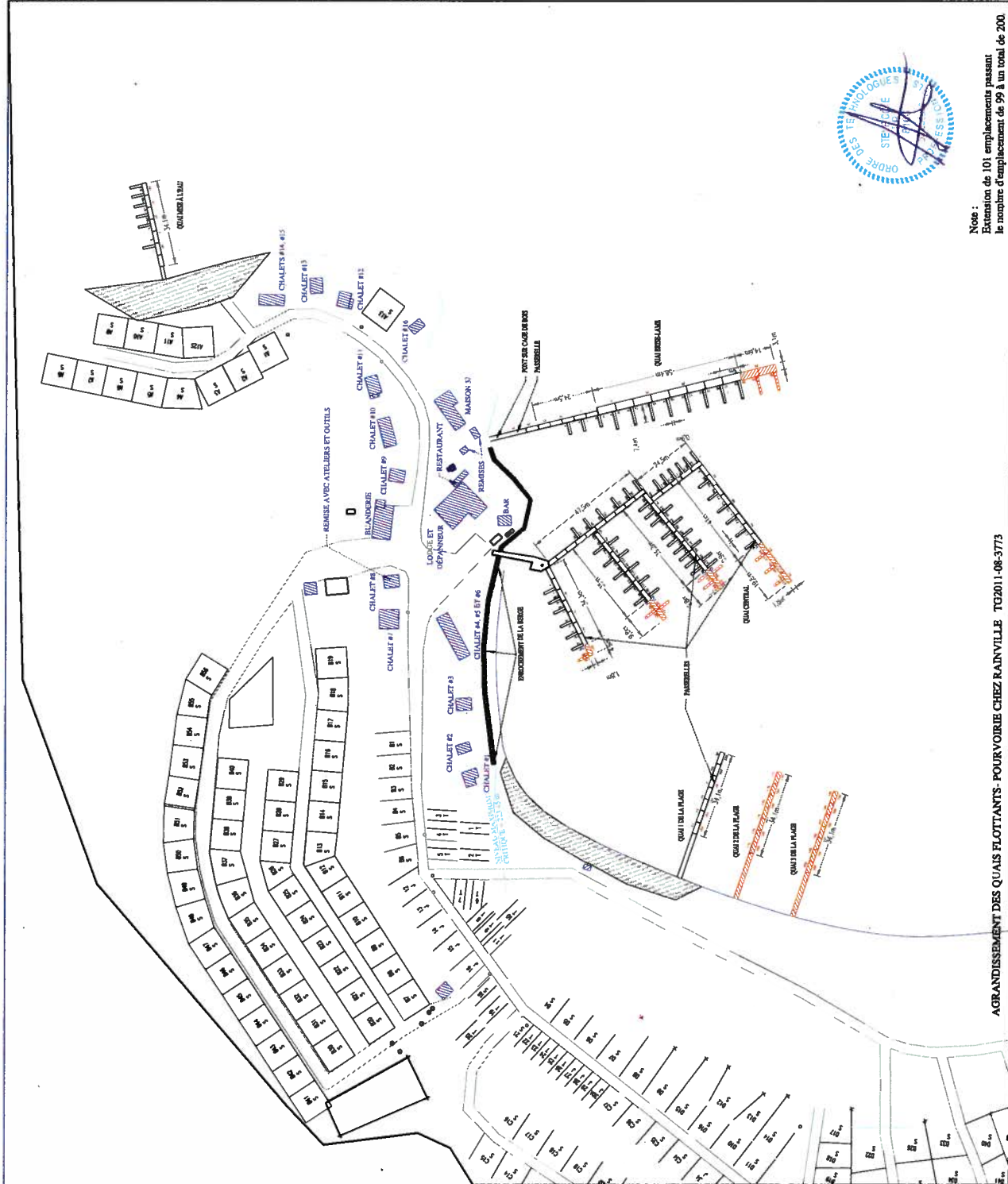
VUE EN PLAN DES INSTALLATIONS
 EXISTANTES ET PROJETÉES



Dessiné par : JULIEN CONSTANT, DES.
 Vérifié par : CLAIRE CHARBERET, ING. JR.
 Approuvé par : STEVE CÔTÉ, T.P.

Date : 2011-08-26
 No. de dossier : TG2011-08-3773

Page : 1/3
 Échelle : 1:1500



Note :
 Extension de 101 emplacements passant
 le nombre d'emplacement de 99 à un total de 200.

AGRANDISSEMENT DES QUAIS FLOTTANTS- POURVOIRIE CHEZ RAINVILLE TG2011-08-3773

Légende

- Passerelles :
- Quais existants
- N° des emplacements existants
- Quais projetés
- N° des emplacements ajoutés
- Environnement :
- Plage
- Bord de l'eau
- Ligne des hautes eaux modifiée
- Emplacements camping :
- Tente avec 2 services (eau potable et électricité)
- Saisonnier 3 services



T S

01 Pour avis de projet
Ind. Révision

26-08-11
Date

Titre du projet :
AGRANDISSEMENT DES QAIS FLOTTANTS
POUR VOIRIE CHEZ RAINVILLE

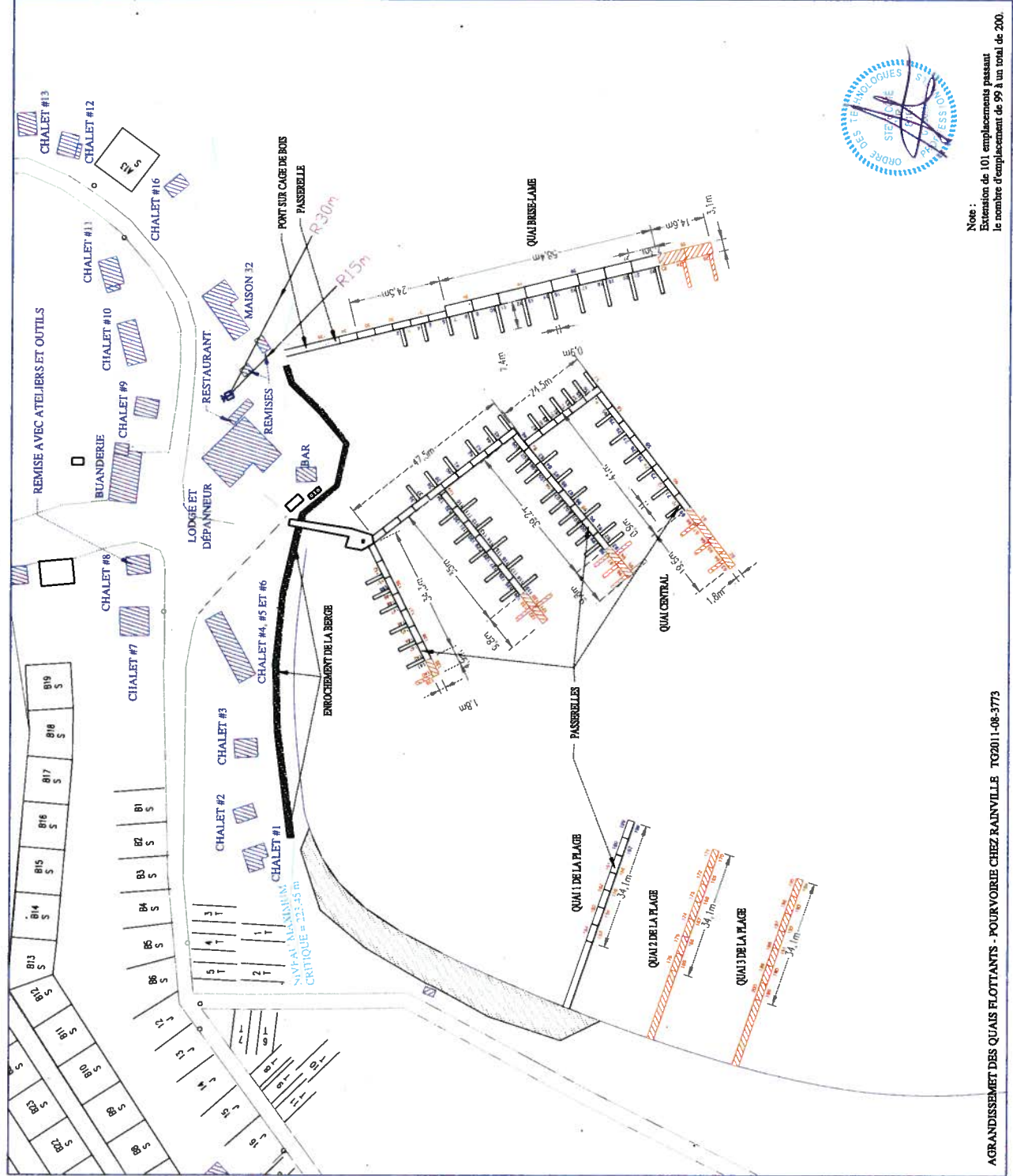
**Lot 4 167 530
GRAND-REMOUS**

Titre du plan :
VUE EN PLAN DES QAIS DE LA PLAGE,
DU QUAI CENTRAL ET DU QUAI BRISE-LAME

Dessiné par : JULIEN CONSTANT, DES.
Vérifié par : CLAIRE CHARBERET, ING. JR.
Approuvé par : STEVE CÔTÉ, T.P.

Date : 2011-08-26
No. de dossier : TG2011-08-3773

Page : 2/3
Échelle : 1:1000



Note :
Extension de 101 emplacements passant
le nombre d'emplacements de 99 à un total de 200.

Légende

- Passerelles :**
 Quais existants
 N° des emplacements existants
 Quais projetés
 N° des emplacements ajoutés
Environnement :
 Plage
 Bord de l'eau
 Ligne des hautes eaux modifiée
Emplacements camping :
 Tente avec 2 services (eau potable et électricité)
 Saisonnier 3 services



01 Pour avis de projet
Ind. Révision

26-08-11
Date

Titre du projet :
 AGRANDISSEMENT DES QUAIS FLOTTANTS
 POURVOIRIE CHEZ RAINVILLE
 Lot 4 167 530
 GRAND-REMOUS

Titre du plan :

VUE EN PLAN DU QUAI DE MISE À L'EAU

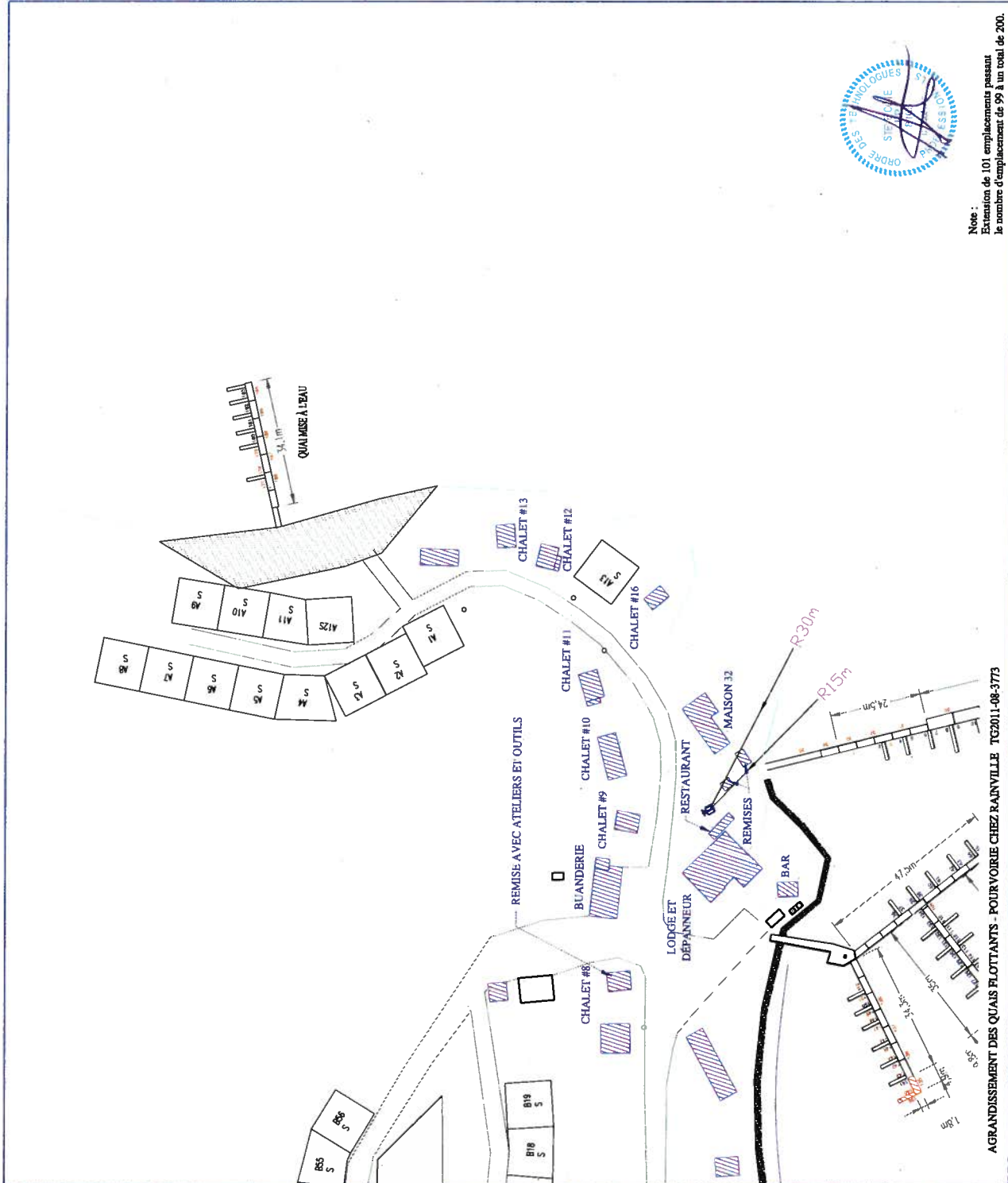
Dessiné par : JULIEN CONSTANT, DES.
 Vérifié par : CLAIRE CHARBERET, ING. JR.
 Approuvé par : STEVE CÔTÉ, T.P.

Date : 2011-08-26

No. de dossier :
TG2011-08-3773

Page : 3/3

Échelle : 1:1000



Note :
 Extension de 101 emplacements passant
 le nombre d'emplacement de 99 à un total de 200.

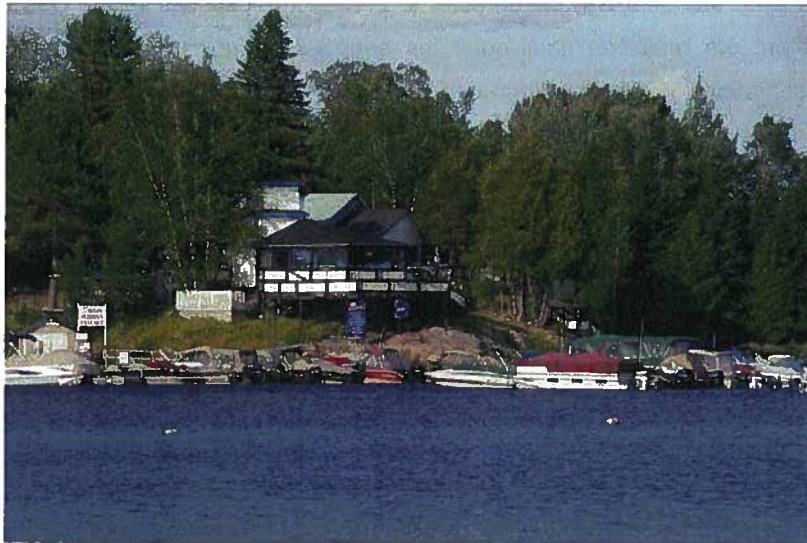
AGRANDISSEMENT DES QUAIS FLOTTANTS - POURVOIRIE CHEZ RAINVILLE TG2011-08-3773

Annexe 5

Caractérisation des milieux touchés par la présence des quais de la marina

**Caractérisation des milieux biologiques affectés par les quais de la marina de la
pourvoirie Rainville érigée dans une petite baie du réservoir Baskatong
à Grand-Remous.
(Rapport ES-2011-08-017)**

**Par Sylvain Parent
Biologiste**



**Travail présenté à
Steve Côté
TECHNI-GÉNI Inc.
790, rue Ardoin, bureau 201
Québec (Québec) G1C 7J8**

RÉSUMÉ

Une caractérisation des milieux biologiques a été réalisée à la Pourvoirie Rainville située au réservoir Baskatong. L'objectif était de vérifier si les quais existants face à la marina ont pu avoir des conséquences négatives sur l'intégrité écologique des milieux biologiques. L'étude visait également à anticiper les impacts de l'agrandissement de la marina sur ces milieux biologiques. Les quais existants sont situés au Nord d'une baie, au pied d'un promontoire rocheux au littoral rocailleux. Les communautés végétales de la rive et du littoral de la baie ont été examinées avec attention afin de détecter la présence d'espèces rares. Des observations subaquatiques ont été réalisées pour noter les espèces de poissons fréquentant les quais. D'après les observations, la rive et le littoral de la baie ont été totalement remodelés par l'homme. La rive est dominée par une grande futaie de pins et de feuillus sous laquelle on retrouve les aires de camping ainsi que les bâtiments de service érigés sur le promontoire rocheux surplombant les quais. Face aux quais, la rive rocheuse et escarpée se prolonge dans le littoral caractérisé par une végétation éparse d'arbustes et d'herbacées. Le littoral rocailleux et incliné (pente 45%) se termine sur un fond plat, sableux à limoneux et sans végétation qui caractérise bien le fond de la baie. Après 4 heures d'observations subaquatiques, quelques menés et perchaudes ont été observés entre le littoral et les quais. Nous n'avons observé aucune des espèces désignées menacées ou vulnérables sur la rive ou le littoral de la baie. En considérant que les quais concentrent la navigation, les vagues générées par les embarcations constituent une source d'érosion des berges. Cette érosion a été observée en bordure d'un marais d'herbacées situé à l'extrémité Sud de la baie. La vitesse doit être contrôlée. Des mesures de protection des berges doivent être envisagées pour diminuer cette érosion, surtout si l'on veut accroître la capacité de la marina. Les quais se retrouvent annuellement sur le fond de la baie en raison de l'abaissement du niveau d'eau du réservoir par Hydro-Québec. La baie est donc un habitat temporaire pour le poisson. Il peut être dérangé par le va et viens des embarcations à la marina.

Terrain, photographies et rédaction

SYLVAIN PARENT, Tech. Agricole & Biologiste, M.Sc., Ph. D.

TEL : (418) 681-0253; CELL : (418) 655-0874; PARENTSB@NETSCAPE.NET





Figure 1. Zone d'étude, Pourvoirie Rainville, réservoir Baskatong (source www.googleEarth.com).

INTRODUCTION

La Pourvoirie Rainville veut agrandir sa marina. Elle prévoit ajouter 54 places aux quais flottants existants, 23 places grâce à l'ajout de sections de quai et ajouter deux autres quais flottants d'une capacité de 12 places chacun. Ainsi, 101 emplacements supplémentaires sont projetés. Ces quais peuvent avoir des conséquences négatives sur l'intégrité écologique des milieux biologiques, à l'endroit où ils ont été placés ou sur les milieux avoisinants. **L'objectif principal** de l'étude était de caractériser les milieux biologiques afin d'évaluer et/ou prévoir les impacts causés par les quais actuels et ceux prévus sur l'intégrité écologique des milieux biologiques c.-à.d., comment ces quais et l'augmentation de places ont affecté et affectera les caractéristiques physiques, biologiques et les processus (moteur ou dynamique) de chaque milieu biologique identifié sur le site.

MÉTHODE

Localisation

L'étude s'est déroulée à la pourvoirie Rainville sur le réservoir Baskatong, à 21 km au Nord de la municipalité de Grand-Remous dans la MRC de la Vallée de la Gatineau. (N 46 46.995, W 75 51.733). Cette pourvoirie comprend des aires de camping, des chalets des bâtiments de service, aires de jeux, une plage et une marina pouvant accueillir plus d'une

centaines d'embarcations. Le terrain de cette pourvoirie occupe tout le rivage d'une petite baie de 300 m de longueur. Le niveau du réservoir est géré au barrage Mercier, par Hydro-Québec. Son niveau d'exploitation maximale est de 223,14 m. Le niveau doit être abaissé à chaque année de plus de 10 m afin de contrôler les crues printanières de la rivière Gatineau. Le fond de cette baie se trouve exondé à chaque année. Le réservoir Baskatong se situe à la limite Nord des domaines éco-climatique de l'érablière à bouleau jaune (Carte des régions éco-climatique, MRNF). Dans le secteur de la pourvoirie, le paysage est peu accidenté et dominé par des forêts de feuillus de seconde venue.

La zone d'étude

La zone d'étude a été déterminée en consultant le plan des quais et suite aux discussions avec les propriétaires. Ainsi la zone d'étude débutait à une dizaine de mètres au Nord des quais, à l'ancien brise-lames de bois (Fig. 1 & 2). La zone d'étude s'étend jusqu'à la limite Sud du terrain de la pourvoirie. La ligne des hautes eaux est souvent déterminée par le niveau maximal d'exploitation du réservoir Baskatong fixée à 223,14 m. Toutefois à cause du caractère artificiel de la rive, nous avons utilisé le niveau maximum critique du réservoir à titre de ligne des hautes eaux (élévation 223,45 cm) qui était clairement identifiable sur le terrain. Le littoral était divisé en deux étages, l'étage supérieur débutant à la ligne des hautes eaux pour se terminer au bord de l'eau et, le littoral inférieur qui allait du bord de l'eau jusqu'à une profondeur de 5 m ou 50 m (longueur approximative des quais). L'examen de la rive a été fait sur une largeur de 15 m, (largeur inspirée de MDDEP, 2007) établis à partir du niveau maximum critique.

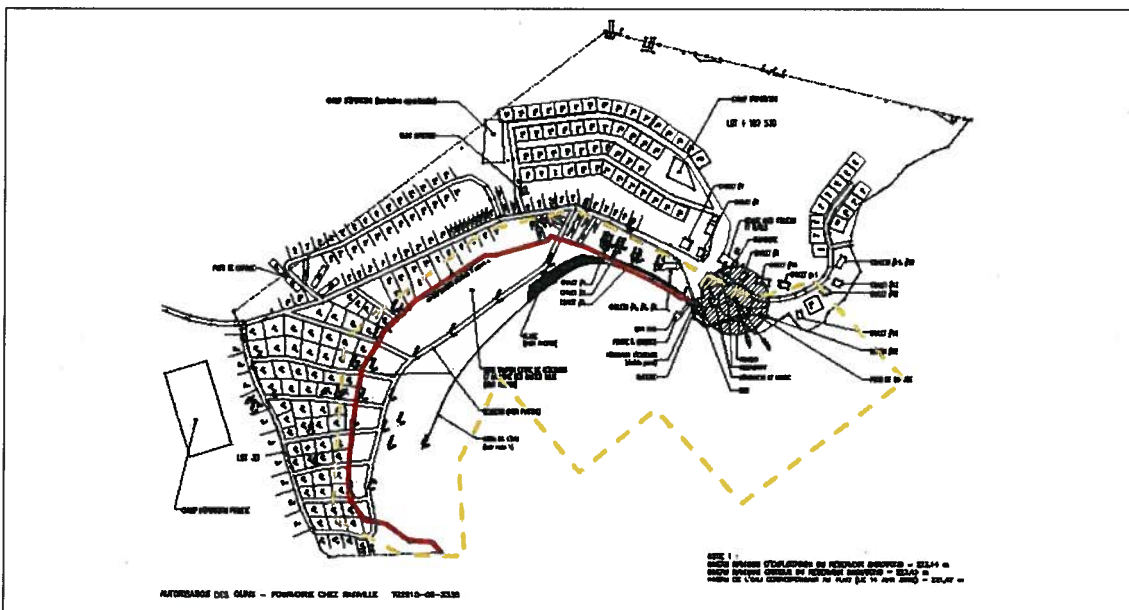


Figure 2. Zone d'étude délimitée (ligne jaune discontinue) et niveau maximum critique du réservoir, ligne rouge (syn. ligne des hautes eaux pour cette étude).

Les communautés riveraines ainsi que celles du littoral ont été décrites puis examinées minutieusement afin de trouver des espèces floristiques ou fauniques désignées menacées ou vulnérables.

Pour les poissons, deux périodes d'observations subaquatiques ont été réalisées autour et sous les quais ainsi qu'à la périphérie de la zone de baignade (Fig. 2 & 3). L'objectif était de décrire les communautés végétales aquatiques et identifier les organismes subaquatiques. Les périodes d'observations subaquatiques ont été réalisées le 17 juillet 2011 entre 20h 30 et 22h 40 (plongée et observations passives avec phares de 200 lumens) et le 18 juillet au matin, entre 7h et 9 h (plongée uniquement).



Figure 3. Limite Nord de la zone d'étude, vue de la marina en direction Sud et plage (vue en direction Sud (18 juillet 2011).

Des informations ont été recueillies au Centre d'interprétation du dorée jaune à Grand-Remous afin d'obtenir la liste des poissons du réservoir et des informations sur la présence de sites de frai à proximité dans la marina. D'autres informations sur les poissons pêchés sur les quais ont été recueillies auprès des propriétaires, des employés et des pêcheurs présents. Nous avons consulté la liste des espèces floristiques et fauniques désignées menacées ou vulnérables sur le site WEB du Centre des données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) et vérifié la distribution géographique de ces espèces. Nous n'avons pas fait de demande d'occurrences auprès de cet organisme. Selon le CDPNQ, la présence, l'absence ou l'état des espèces menacées d'un territoire particulier n'est jamais définitif et ne doit pas être considéré comme un substitut aux inventaires de terrain.

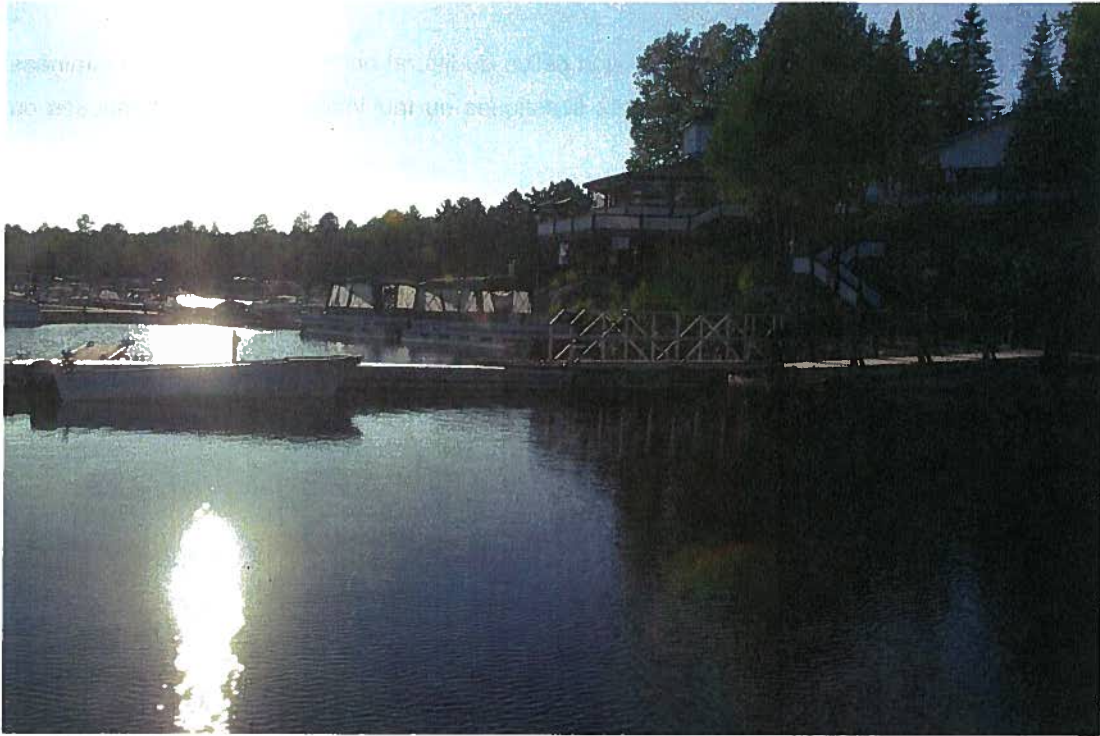


Figure 4. Quais de la marina installés en face des bâtiments principaux.

RÉSULTATS

Description générale

La pourvoirie occupe toute la baie. À quelques exceptions, les quais sont placés au Nord de la baie, au pied des bâtiments de service érigés sur un promontoire de roc (Fig. 4). De ce promontoire jusqu'au fond de la baie, un mur de pierres et de roches a été érigé pour contrer l'érosion (Fig. 5). Ce mur se termine au début de la plage désignée pour la baignade. Cette aire de baignade longe la baie sur 150 m environ. Un quai marque la fin de cette aire de baignade. Ce quai correspond à l'endroit où il est prévu de placer deux quais supplémentaires. Cet endroit fut examiné. Un marais occupe toute le Sud de la baie. Ce marais est ponctué de sentiers pour la mise à l'eau d'embarcations (Fig. 5). Les sections suivantes décrivent les principales communautés végétales de la rive et du littoral. On trouvera à l'annexe 1 la liste des plantes répertoriées dans la zone d'étude.



Figure 5. Éléments ceinturant la baie, mur de pierres, aire de baignade, et début du marais comblant le Sud de la baie.

COMMUNAUTÉS VÉGÉTALES

1) LA RIVE

Dans cette baie, la rive débute au niveau maximal d'exploitation du réservoir. Une rangée de roulottes marque également le début de la rive (Fig. 6) et celui des aires de camping de cette pourvoirie (Fig. 2). Celles-ci se trouvent sous une grande futaie de feuillus et de pins qui s'étend vers l'intérieur sur presque toute la superficie de la propriété. Bien qu'elle soit aménagée et entretenue, cette futaie abrite des plantes indigènes de sous-bois, des fougères (fougère à l'aigle), de petits arbustes (bleuet, cornouiller), des herbacées (maïanthème du Canada, trientale boréale, etc.) et plusieurs mauvaises herbes de champs. Le sol est sablonneux et bien drainé. Cette rive est artificielle sur toute sa longueur.



Figure 6. La rive.

2) LE LITTORAL

a) Le littoral supérieur ou étage hélophytique

De la ligne des hautes eaux (niveau maximum critique) jusqu'au bord de l'eau, cet étage est aménagé pour les activités des campeurs. Toute sa superficie est engazonnée et entretenue régulièrement. Il y a quelques arbres (frêne noir, bouleau gris) et de petits arbustes (saules, myrique baumier et cornouiller stolonifère). Un chemin de terre longe le centre du littoral. Le littoral supérieur est un milieu artificiel.

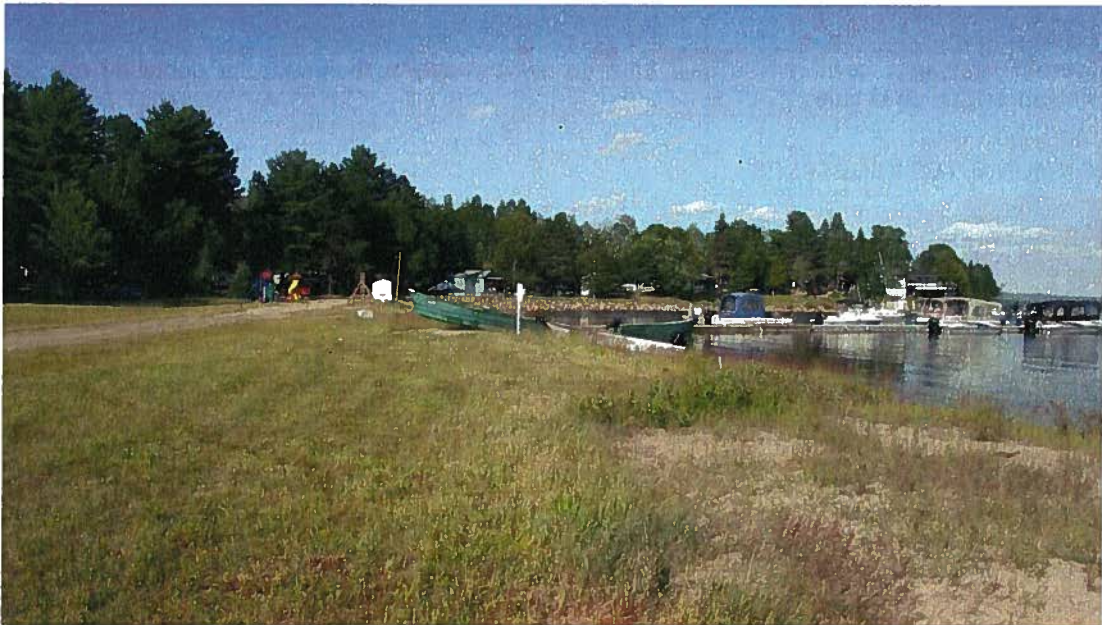


Figure 7. Le littoral supérieur, la chaloupe verte correspond à l'endroit du futur quai (vue du centre de la baie en direction Nord),



Figure 8. Le littoral supérieur (vue du centre vers l'extrémité Sud de la baie et du terrain de la pourvoirie délimité par le boisé de feuillus).

b) Littoral inférieur (étage submergée ou hydrophytique).

Du côté de la marina, les végétaux du littoral inférieur sont peu nombreux, souvent éparses et peinent à s'enraciner aux endroits les moins profonds (< 30 cm). Cet aspect plutôt dénudé de la végétation s'accroît en profondeur autant sous les quais que dans les aires de baignade et de mouillage. Plus au sud, débute dans la partie peu profonde du littoral inférieur (> 30 cm) un marais qui s'étend sur presque toute la partie Sud de la baie. Ce marais est dominé par des herbacées de la famille des Cypéracées. L'éléocharide (*Eleocharis* sp.) domine largement les zones peu profondes. Cette plante est accompagnée de joncs, scirpes, graminées, renouées palustres et de petites renouées rampantes. Le myrique baumier (*Myrica gale*), un arbuste hydrophile du littoral supérieur survit sur les quelques monticules sablonneux du littoral inférieur. Ce marais est ponctué par quelques sentiers de mise à l'eau et il est très érodé en périphérie.



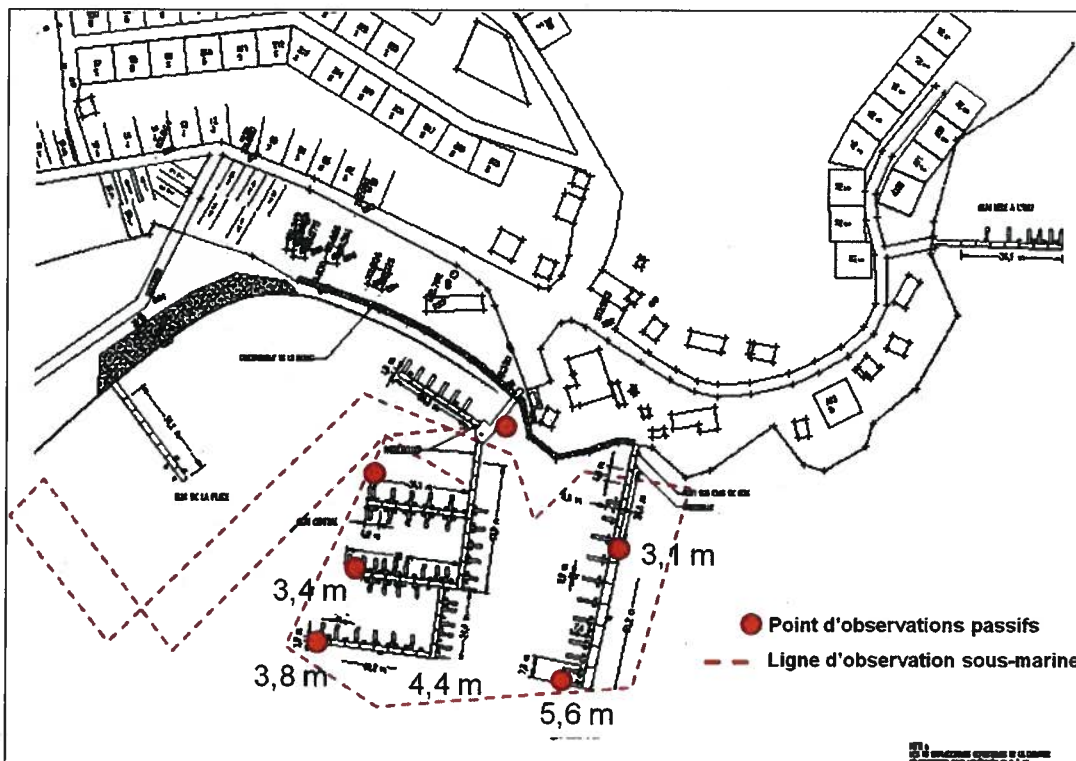


Figure 9. Observations sous-marines (subaquatiques) dans la zone des quais. Observations passives de nuit avec phare de 200 lumens (points rouge) et en plongée (ligne rouge discontinue).

Faune subaquatique du littoral inférieur

La figure 9 donne un aperçu de la zone couverte par les observations subaquatiques. La faune subaquatique a été examinée durant quatre heures environ. Les espèces observées étaient de petites perchaudes (*Perca flavescens*) et quelques menés (*Cyprinidea sp.*) entre les quais et le talus rocaillieux du littoral submergé. Au printemps, la perchaude et l'achigan à petite bouche se pêchent au bout des quais. Le tableau 1 dresse la liste des poissons présents dans le réservoir. La profondeur au bout des quais ne dépasserait par six (6) mètres et les rayons du soleil atteignent cette profondeur (obs. pers). Ces conditions ne seraient pas celles préférées par le dorée jaune (La Salle, 2004). Le corégone et l'esturgeon ne fréquenteraient pas les eaux chaudes et peu profondes à proximité des quais. Au basketong, le corégone est rare, le touladi le serait également et seulement cinq ounaniches (*Salmo salar*) auraient été prises depuis le début de la pêche dans ce réservoir (Com. Pers. avec un garde-pêche).

Tableau 1. Poissons du Baskatong¹, espèces observées lors de la visite² et/ou fréquemment pêchées sur les quais³.

Nom latin	Nom commun	Observées ²	Pêchées à proximité ³
<i>Acipenser fulvescens</i>	Esturgeon jaune		
<i>Ameirus nebulosus</i>	Barbotte brune		Oui
<i>Coregonus clupeaformis</i>	Grand corégone		
<i>Esox lucius</i>	Grand brochet		
<i>Lepomis gibbosus</i>	Crapet – soleil		
<i>Lota lota</i>	Lotte		
<i>Micropterus dolomieu</i>	Achigan à petite bouche		Oui
<i>Micropterus salmonides</i>	Achigan à grande bouche		
<i>Osmerus mordax</i>	Éperlan arc-en-ciel	Non	
<i>Perca flavescens</i>	Perchaude	Oui	Oui
<i>Salmo salar</i>	Ouananiche		
<i>Salvelinus namaycush</i>	Touladi		
<i>Sander canadense</i>	Doré noir		
<i>Sander vitreus</i>	Dorée jaune		

Source : 1. Centre d'interprétation du doré jaune, Grand-Remous.

Espèces fauniques particulières

Le pygargue à tête blanche (*H. Leucocephalus*) est un oiseau observé au Baskatong. Nous n'avons pas observé cet oiseau. La sterne pierregarins (*Sterna hirundo*) et le Plongeur huard (*Gavia immer*) ont été observés au large des quais. Une Bernache du canada (*Branta canadensis*) ainsi que le canard Colvert (*Anas platyrhynchos*) fréquentaient le littoral supérieur de la baie. En soirée, on pouvait entendre la grenouille verte (*Rana clamitans*).

Nous n'avons pas observé d'habitat faunique particulier (frayère ou site pour les alevins). Toutefois, les menés et un banc de petites perchaudes observés semblent apprécier le fond rocheux en bordure des quais.

Espèces menacées et vulnérables

Lors de l'inventaire, aucune des espèces animales ou végétales désignées menacées ou vulnérables n'a été observée dans la zone d'étude.

Perturbations du site

La navigation de plaisance est une perturbation. Les vagues causées par le va et viens des embarcations à moteur seraient associées à la dégradation des berges au Sud de la baie (Fig.10). Ce va et viens se concentre près des quais et peut affecter le poisson.

La baisse du niveau du réservoir par Hydro-Québec représente certainement une perturbation importante pour la vie aquatique de la baie puisque cette baie se retrouve exondée annuellement. Nous n'avons pas trouvé de documentation concernant les effets de ce phénomène sur la vie aquatique dans les baies exondés du réservoir.



Figure 10. Érosion des berges dans la partie Sud de la baie.

DISCUSSION ET RECOMMANDATION.

La marina Rainville est érigée au Nord d'une petite baie du réservoir Baskatong, face à un petit promontoire rocheux. Ce réservoir compte des centaines de baies similaires. Dans la baie de la marina Rainville, les communautés végétales de la rive sont boisées et aménagées alors que celles du littoral supérieur sont plutôt arbustives ou herbacées, distribuées d'une façon éparse en quelques îlots. Ces communautés végétales, comme celles du littoral, ont été passablement remodelées sur le terrain de la pourvoirie. Dans ces communautés, nous n'avons

observé aucune des plantes désignées menacées ou vulnérables. D'après les caractéristiques des communautés examinées, il nous paraît peu probable que la présence de quais ou le va et viens des embarcations puisse avoir des impacts majeurs sur la diversité floristique locale ou régionale. Les végétaux identifiés sont communs et abondants dans la région (Obs. pers.). Le réservoir Baskatong se situe au cœur d'une région où depuis des siècles, la coupe forestière représente l'une des plus importantes perturbations responsables des changements dans la structure et la composition actuel du paysage forestier. Il est plus que probable que l'intégrité écologique des forêts entourant le Baskatong ait été sévèrement modifiée par des coupes répétées, sélectives et souvent de grandes envergures. Les divers aménagements des pourvoiries du secteur accentuent ces modifications. Le projet ne touchera que des communautés modifiées par l'homme.

Une conclusion similaire peut être avancée pour les organismes aquatiques. Lors de notre visite, les quais flottaient sur 3 à 6 m d'eau en bordure d'un réservoir dont le niveau doit être abaissé pour soutenir la production hydroélectrique et régulariser les crues printanières de la rivière Gatineau. Selon le MDDEP (2002), le niveau du réservoir doit être maintenu inférieur à 215,15 m entre le 1^{er} et 7 mars et à 210m au 1^{er} avril. Lors de notre visite, le niveau se situait à environ 1,5 m plus bas que le niveau maximal d'exploitation du réservoir fixé à 223,15 m. Ainsi à chaque année, les quais flottants reposent sur le fond sablonneux de la baie. Cette baie est donc un habitat temporaire pour les poissons.

Le fond de la baie, sous ou à proximité des quais est dénudé de végétation. Un environnement subaquatique caractérisé par un fond plat et ridé formé de sables et limons, pratiquement sans végétation, ne serait pas être un habitat favorisant le poisson (LaSalle, 2004). Lors de notre visite, nous avons observé seulement quelques de poissons. Les fluctuations annuelles du niveau du réservoir rendent très difficiles les conditions d'établissement et de survie pour les plantes subaquatiques. En considérant que les quais reposent annuellement sur le fond de la baie, il paraît difficile de leur attribuer un impact majeur sur les populations animales ou végétales observées à l'échelle locale ou du réservoir.

La marina offre des services aux plaisanciers dont un grand nombre s'adonne à la pêche sportive. L'augmentation du nombre de quais pourrait avoir un impact plus direct sur la pression de pêche. Une marina augmente le trafic dans une aire restreinte ce qui accroît la fréquence et la durée des vagues augmentant ainsi les risques d'érosion des berges. Elle augmente aussi les risques d'accidents ou de déversements accidentels de produits pétroliers, par exemple. La vitesse des embarcations devrait être contrôlée en tout temps. Des mesures de stabilisation des

berges devraient être prises pour contrer cet affluent d'embarcations. Un plan d'urgence pour faire face aux divers accidents pourrait être élaboré.

La pêche et les activités nautiques sur le réservoir Baskatong ont des retombées économiques et sociales importantes et non négligeables pour les municipalités avoisinantes. Évidemment, l'augmentation du nombre d'emplacements peut avoir des conséquences sur la population de poissons mais aussi sur les rives, par une obligation de créer de nouvelles aires de camping pour accueillir les nouveaux plaisanciers, par exemple. D'après les propriétaires de la Pourvoirie, les nouveaux emplacements seraient déjà réservés. Il y a donc un besoin à combler dont les impacts négatifs anticipés - bien que minimes à l'échelle locale - semblent être compensés par les retombées économiques et sociales positives. Actuellement, une partie des fonds du droit de pêche sur le réservoir sert à financer l'ensemencement du doré jaune et ce financement génère des emplois dans la région.

OUVRAGES CONSULTÉS

FLORAQUEBECA, 2009. Plantes rares du Québec méridional. Les publications du Québec. 406p.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARC (MDDEP). 2002. Projet de centrale hydroélectrique Mercier par Hydro-Québec. Dossier 3211-12-68. 36p.

MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PARC (MDDEP). 2007 *Guide d'interprétation : Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec*, Direction des politiques de l'eau, 148 p. + annexes.

Saint-Laurent, D. Touileb, B.N., Whalen, A, Gagnon, B., et Nzakimuena, T. 2001. Effects of simulated water level on shore erosion rates. Case study : Baskatong Reservoir Québec, Canada. Canadian Journal of Civil Engineering 28: 482-495.

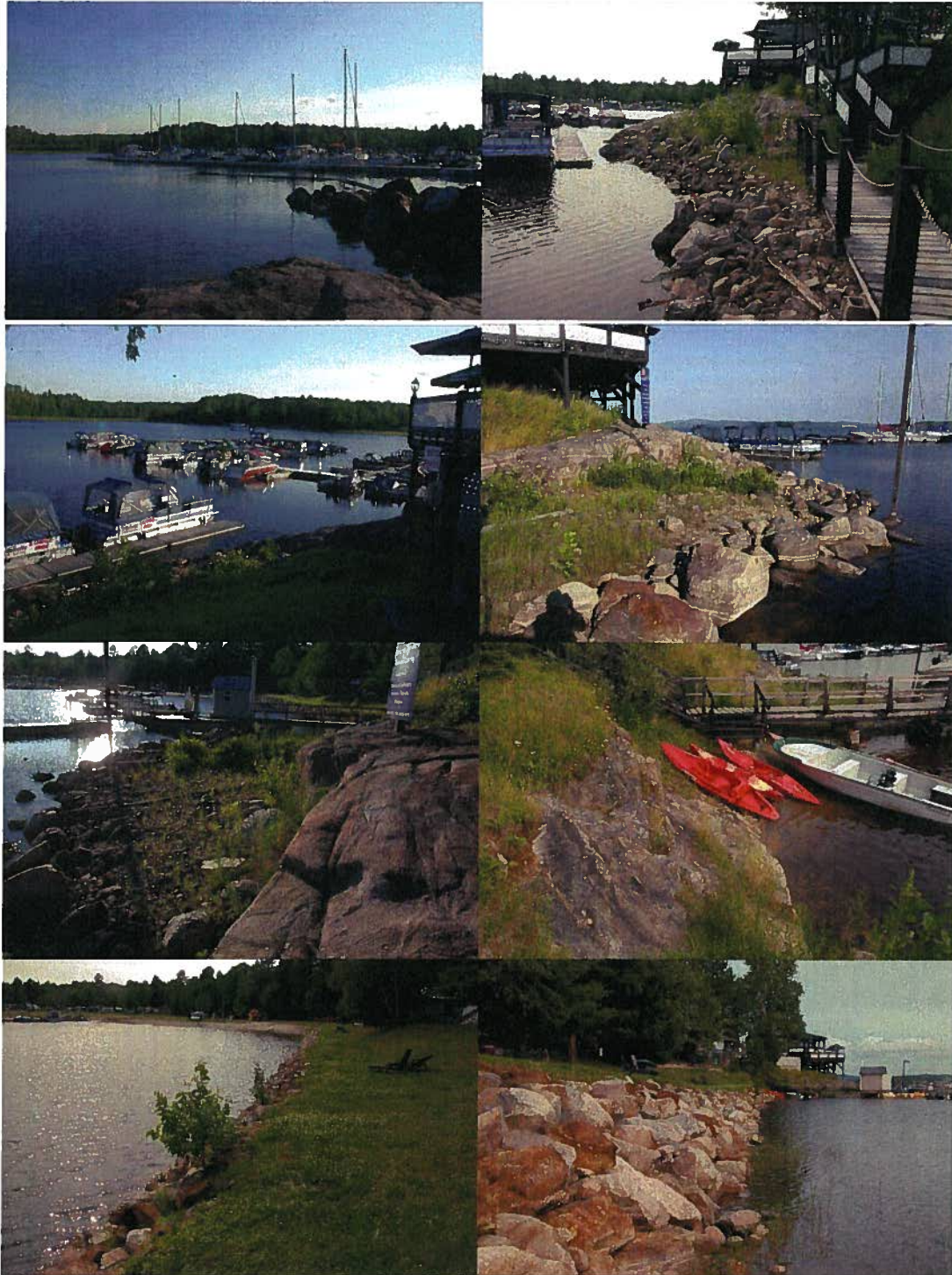
Informations supplémentaires

SYLVAIN PARENT, *Tech. Agricole & Biologiste, M.Sc., Ph. D.*
TEL : (418) 681-0253; CELL : (418) 655-0874; PARENTSB@NETSCAPE.NET

Annexe 1. Quelques plantes vues lors de la visite.

Nom latin	Nom commun	Situations
<i>Abies balsamea</i>	Sapin baumier	Rive
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	Rive et littoral supérieur
<i>Acer rubrum</i>	Érable rouge	Rive et littoral supérieur
<i>Acer saccharum</i>	Érable à sucre	Rive
<i>Alnus rugosa</i>	Aulne rugueux	Rive et littoral supérieur
<i>Betula alleghaniensis</i>	Bouleau jaune	Rive
<i>Betula papyrifera</i>	Bouleau à papier	Rive et littoral supérieur
<i>Betula populifolia</i>	Bouleau gris	Littoral supérieur
<i>Carex sp.</i>	Carex, plusieurs espèces	Rive et littoral
<i>Poa sp.</i>	Graminées	Rive et littoral supérieur
<i>Clintonia borealis</i>	Clintonie boréale	Rive
<i>Corylus cornuta</i>	Noisetier à long bec	Rive
<i>Cornus canadensis</i>	Cornouiller quatre-temps	Rive
<i>Equisetum</i>	Prêle sp.	Rive et littoral supérieur
<i>Eleocharis</i>	Éléocharide sp.	Littoral supérieur et inférieur
<i>Fraxinus nigra</i>	Frêne noir	Littoral supérieur
<i>Fragaria sp.</i>	Fraisier	Rive et littoral supérieur
<i>Iris</i>	Iris versicolore (possible)	Littoral supérieur
<i>Impatiens capensis</i>	Impatience du Cap	Littoral supérieur
<i>Juncus sp.</i>	Jonc	Littoral supérieur et inférieur
<i>Maianthemum canadense</i>	Maianthème du Canada	Rive
<i>Mentha arvensis</i>	Menthe du Canada	Littoral inférieur
<i>Myrica gale</i>	Myrique baumier	Rive, littoral supérieur et inférieur
<i>Thalictrum pubescens</i>	Pigamon	Littoral supérieur
<i>Chrysanthemum leucanthemum</i>	Marguerite blanche	Rive
<i>Lysimachia terrestris L.</i>	Lysimaque terrestre	Littoral supérieur et inférieur
<i>Oenothera biennis</i>	Onagre bisannuelle	Rive
<i>Onoclea sensibilis</i>	Ononclée sensible	Littoral supérieure
<i>Persicaria maculosa</i>	Renouée persicaire	Rive
<i>Potentilla recta</i>	Potentille dressé	Littoral supérieure
<i>Pinus strobus</i>	Pin blanc	Rive
<i>Pinus resinosa</i>	Pin rouge	Rive
<i>Populus balsamea</i>	Peuplier baumier	Rive et littoral supérieur
<i>Polygonatum amphibium L.</i>	Renouée amphibie	Littoral inférieur
<i>Prunella vulgaris</i>	Prunelle vulgaire	Littoral supérieur
<i>Pteridium aquilinum</i>	Fougère-aigle commune	Rive
<i>Ranunculus reptans L.</i>	Renoncule rampante	Littoral inférieur
<i>Rudbeckia hirta</i>	Marguerite jaune	Littoral supérieur
<i>Salix pedicellaris</i>	Saule pédicellé	
<i>Scirpus sp.</i>	Scirpes	Littoral supérieur et inférieur
<i>Solidago canadensis</i>	Verge d'or du Canada	Rive
<i>Solidago rugosa</i>	Verge d'or rugueuse	Rive et littoral supérieur
<i>Solidago graminifolia</i>	Verge d'or à feuilles de graminée	Littoral supérieur
<i>Spiraea latifolia</i>	Spirée latifoliée	Rive et littoral
<i>Taraxacum officinalis</i>	Pissenlit	Rive et littoral supérieur
<i>Thuja occidentalis</i>	Thuja ou cèdre blanc	Rive et littoral supérieur
<i>Thypha latifolia</i>	Quenouille	Littoral
<i>Trientalis borealis</i>	Trientale boréale	Rive
<i>Trifolium pratense</i>	Trèfle rouge	Littoral
<i>Vaccinium angustifolium</i>	Bleuet	Rive
<i>Verbena hastata</i>	Verveine hastée	
<i>Echium vulgare L.</i>	Vipérine	Rive et littoral supérieur

Annexe 2. Végétation du littoral près des quais de la marina, du Nord vers le Sud.



Annexe 6

**Documents sur les occurrences d'habitats fauniques et floristiques et d'espèces menacées
ou vulnérables**



RÉPONSE PAR COURRIEL

Québec, le 22 décembre 2010

Madame Claire Charberet
Techni-Géni
790, rue Ardouin, bureau 201
Québec (Québec)
G1C 7J8

Objet : Demande d'informations fauniques (CDPNQ) : projet d'installation septique et de réseau d'égout à la pourvoirie Rainville. Projet no.TG2006-05-1104. Techni-Géni
N/D: A530.4-4015

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'information du 30 novembre 2010 adressée par courriel à notre bureau régional concernant l'objet en titre.

Le CDPNQ collige, analyse et diffuse l'information disponible sur les éléments prioritaires de la biodiversité. Pour les espèces fauniques, le traitement est assuré par le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), alors que pour les espèces floristiques, la responsabilité incombe au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP).

Depuis 1988, les données provenant de différentes sources (spécimens d'herbiers et de musées, littérature scientifique, inventaires récents, etc.) sont intégrées graduellement au système de gestion de données. Les informations consignées reflètent l'état des connaissances. Ainsi, certaines portions du territoire sont méconnues et une partie des données existantes soit, n'est pas encore intégrée au système, présente des lacunes quant à la précision géographique ou encore, a besoin d'être actualisée ou davantage documentée. Par conséquent, l'avis émis par le CDPNQ concernant un territoire particulier ne doit pas être considéré comme étant définitif et un substitut aux inventaires requis. Dans cette éventualité, nous apprécierions obtenir les données brutes recueillies afin de bonifier notre système d'information.

Après vérification, aucune espèce faunique menacée, vulnérable ou susceptible d'être ainsi désignée n'est répertoriée au CDPNQ pour le territoire visé par votre requête ou à proximité de celui-ci.

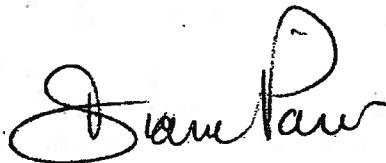
Aucun habitat faunique essentiel n'a été inventorié dans le secteur que vous couvrez.

Les espèces de poissons présentes dans le réservoir Baskatong adjacent au projet sont indiquées dans le tableau EXCEL. L'esturgeon jaune (*Acipenser fluvescens*) et le chevalier de rivière (*Moxostoma carinatum*), espèces susceptibles d'être désignées, figurent dans la liste.

Des inventaires de l'herpétofaune et des oiseaux seraient souhaitables pour s'assurer qu'aucune espèce menacée, vulnérable ou susceptible d'être désignée ne se retrouve près de votre projet. Nous vous serions reconnaissant de bien vouloir nous transmettre vos observations.

En espérant ces renseignements satisfaisants et utiles à vos besoins, nous vous remercions de l'intérêt porté à l'égard du CDPNQ et demeurons disponibles pour répondre à vos questions. Pour un complément d'information, je vous invite à visiter le site web du CDPNQ : www.cdpnq.gouv.qc.ca

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Diane Paré
Technicienne de la faune
Répondante CDPNQ-volet faune

p.j.

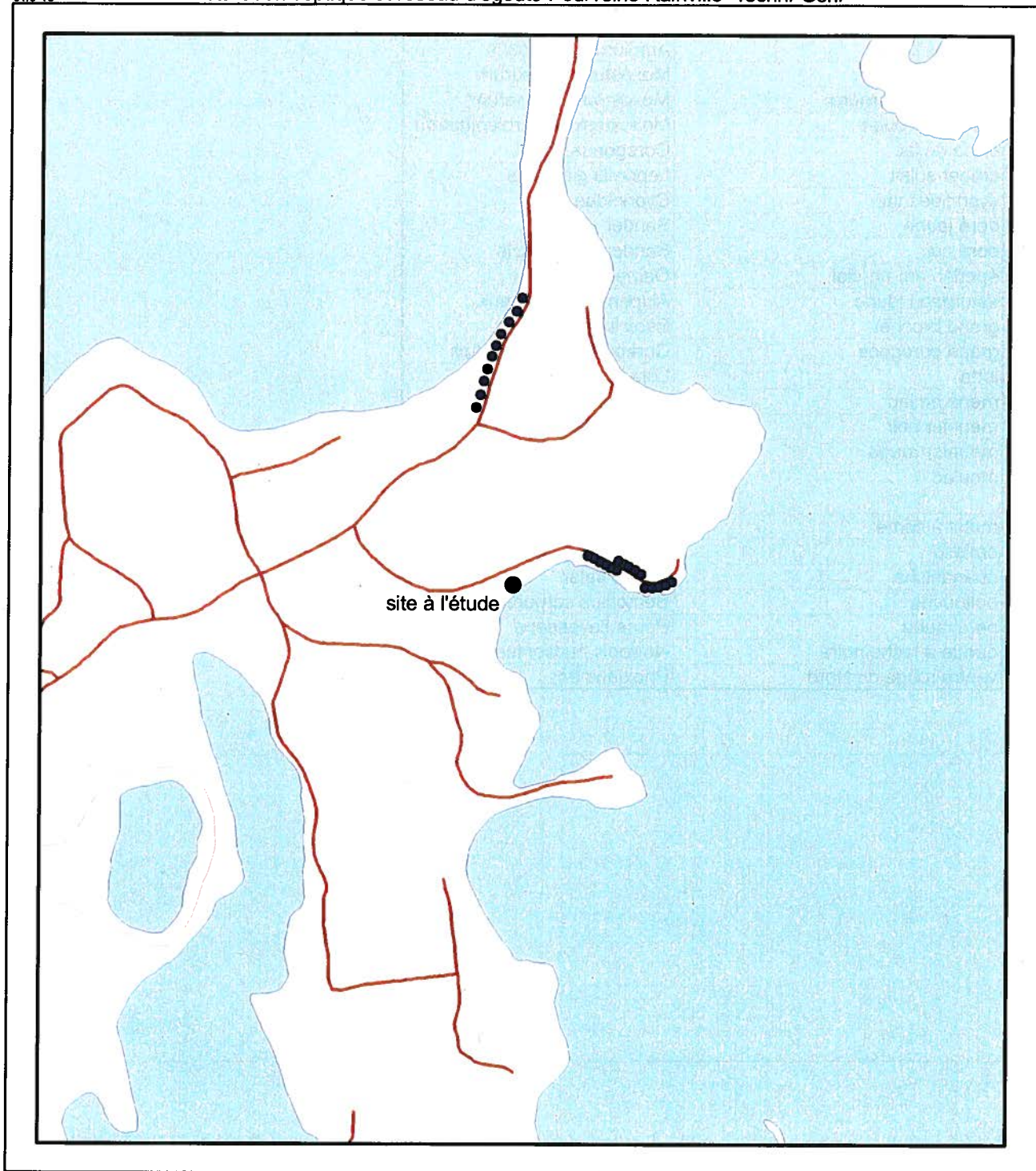
Réservoir Basketong- Espèces de poissons présentes

Nom français	Nom latin
barbotte brune	Ameiurus nebulosus
chevalier blanc	Moxostoma anisurum
chevalier de rivière	Moxostoma carinatum
chevalier rouge	Moxostoma macrolepidotum
cisco de lac	Coregonus artedi
crapet-soleil	Lepomis gibbosus
cyprinidés sp.	Cyprinidae
doré jaune	Sander vitreus
doré noir	Sander canadensis
éperlan arc-en-ciel	Osmerus mordax
esturgeon jaune	Acipenser fulvescens
grand brochet	Esox lucius
grand corégone	Coregonus clupeaformis
lotte	Lota lota
méné de lac	Couesius plumbeus
meunier noir	Catostomus commersonii
meunier rouge	Catostomus catostomus
moulac	Salvelinus hybride fontinalis et namaycush
mulet à corne	Semotilus atromaculatus
omisco	Percopsis omiscomaycus
ouananiche	Salmo salar
ouitouche	Semotilus corporalis
perchaude	Perca flavescens
queue à tache noire	Notropis hudsonius
ventre rouge du Nord	Phoxinus eos

Habitats fauniques essentiels et espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées

Installation septique et réseau d'égouts-Pourvoirie Rainville- Techni-Géni

31/J-13



- lac ou cours d'eau
- voie de communication
- camps pourvoiries

Projection cartographique
Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°
Système de coordonnées planes du Québec (SCOPE), fuseau 9

1/ 13 000
Sources
Références cartographiques MRNF 2008
(BDTQ 20k)

Réalisation
Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
Direction des opérations intégrées
Note : Le présent document n'a aucune portée légale.
© Gouvernement du Québec, 4^e trimestre 2010

Ressources naturelles
et Faune
Québec

Claire Charberet

De: Chantal.Picard@mddep.gouv.qc.ca
 Envoyé: 22 décembre 2010 11:51
 À: claire.charberet@techni-geni.ca
 Objet: RE : Habitats fauniques et floristiques, espèces menacées ou vulnérables et aires protégées



Bonjour Mme Charberet,

Pour ce qui concerne les infos du CDNPQ veuillez voir la réponse ci-dessous. Pour les question de bande riveraine, plaine inondables, littoral je vous ai conseillé de consulter les infos de Hydro-Québec afin de déterminer où sont les servitudes d'inondations. De plus ils auront la cote maximale d'exploitation afin de déterminer la Ligne des hautes eaux, ce qui, le selon 2.1 b de la Politique, serait équivalente à :

b) dans le cas où il y a un ouvrage de retenue des eaux, à la cote maximale d'exploitation de l'ouvrage hydraulique pour la partie du plan d'eau situé en amont;

Aussi je vous confirme qu'il n'y a pas d'habitats floristiques ni d'aires protégées dans ce secteur.

Objet: Demande d'informations sur les espèces menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées pour le projet d'installations septiques dans le secteur de la Pointe David au Baskatong.

Madame Charberet,

En réponse à votre demande d'information du 30 novembre 2010 concernant les espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées pour le secteur précisé dans votre demande, veuillez prendre connaissance de ce qui suit.

Le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec (CDPNQ) est un outil servant à colliger, analyser et diffuser l'information sur les espèces menacées. Les données provenant de différentes sources (spécimens d'herbiers et de musées, littérature scientifique, inventaires récents, etc.) sont intégrées graduellement et ce, depuis 1988. Une partie des données existantes n'est toujours pas incorporée au centre si bien que l'information fournie peut s'avérer incomplète. Une revue des données à être incorporées au centre et des recherches sur le terrain s'avère essentielles pour obtenir un portrait général des espèces menacées du territoire à l'étude. De plus, la banque de données ne fait pas de distinction entre les portions de territoires reconnues comme étant dépourvues de telles espèces et celles non inventoriées. **Pour ces raisons, l'avis du CDPNQ concernant la présence, l'absence ou l'état des espèces menacées d'un territoire particulier n'est jamais définitif et ne doit pas être considéré comme un substitut aux inventaires de terrain requis dans le cadre des évaluations environnementales.**

Suite à la consultation des informations du CDPNQ, nous vous avisons de l'absence, pour ce secteur, de mentions de plantes menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées.

En vous remerciant de l'intérêt que vous portez au Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec, nous demeurons disponibles pour répondre à vos questions.

Chantal Picard, Biologiste

Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs
 Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de l'Outaouais
 170 rue de l'Hôtel-de-Ville, bureau 7.340
 Gatineau (Québec) J8X 4G2
 Téléphone: (819) 772-3434, poste 237
 Télécopieur: (819) 772-3952
 Courriel: chantal.picard@mddep.gouv.qc.ca
 Site Internet: <http://www.mddep.gouv.qc.ca>

-----Message d'origine-----

De : Claire Charberet [mailto:claire.charberet@techni-geni.ca]
Envoyé : 30 novembre 2010 10:12
À : diane.pare2@mmf.gouv.qc.ca; Picard, Chantal
Objet : Habitats fauniques et floristiques, espèces menacées ou vulnérables et aires protégées

Mesdames,

Je suis mandatée par La pourvoirie Chez Rainville afin de préparer et présenter une demande d'autorisation auprès du MDDEP concernant l'implantation d'une nouvelle installation septique et d'un réseau d'égout.

L'adresse de la pourvoirie est la suivante : 50, chemin Rainville, Grand-Remous, J0W 1E0. Ci-joint, vous trouverez une carte de localisation de la pourvoirie.

Afin de compléter la demande d'autorisation, j'ai besoin de savoir :

- ? si le projet d'installation septique et de réseau d'égout est susceptible de porter atteinte à une aire protégée au sens de la Loi sur la conservation du patrimoine naturel,
- ? si le projet est susceptible de porter atteinte à un habitat faunique ou floristique ou à une espèce désignée menacée ou vulnérable tel qu'ils sont décrits dans le Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables ou le Règlement sur les espèces floristiques menacées ou vulnérables et leurs habitats,
- ? si le projet est susceptible de porter atteinte à une espèce faunique ou floristique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable,
- ? si le projet touche au littoral, à la rive, à la plaine inondable du lac Baskatong, tels

qu'ils sont définis dans la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables,

- ? si le projet touche à la bande riveraine, telle qu'elle est définie dans la politique de protection des rives et du littoral et des plaines inondables,
- ? Si le projet est situé dans une zone inondable de grand courant (récurrence 0-20 ans), telle qu'elle est définie dans la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables.

Restant à votre disposition pour tout complément d'information, veuillez agréer, Mesdames, l'expression de mes sincères salutations.

Clair Charberet
Conseillère en environnement



Techni-Géni
790, rue Ardoisn, Bar. 201
Québec, G1C 7J8
Tél : 418-663-3980
Fax : 418-663-3219
www.techni-geni.ca

366, rue Notre-Dame Est, Bar. 2
Victoriaville, G8P 4A8
Tél : 819-762-4440
Fax : 819-768-2686
Sans frais : 1-888-667-2260

Pensons environnement ... imprimez seulement si nécessaire

Avis sur la confidentialité :

L'information transmise par ce courriel ainsi que tout fichier joint sont de nature privilégiée et confidentielle.

Elle est destinée à l'usage exclusif du destinataire ci-dessus.

Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous êtes par la présente avisé qu'il est strictement interdit d'utiliser cette information de la copier ou de la diffuser.

Si vous avez reçu ce courriel par erreur, veuillez svp le détruire et nous en aviser immédiatement. Merci